Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060418-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 04 juin 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Sammy GAUTIER, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Ghislaine HUBY CISSOU, Thierry LE TOUZO
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	28 mai 2026
Secrétaire de séance :	Mikaël CANO

18 - SÉCURITÉ PUBLIQUE – CONVENTION TRIPARTITE POUR LA POSE D'UNE ÉCHELLE DE CRUE

L'épisode des inondations de janvier et février 2026 a mis en exergue le manque d'une échelle de crue facilement lisible au niveau de Lochrist, y compris de nuit. Pour pallier cet outil de suivi indispensable, les services municipaux ont en place une échelle limnimétrique temporaire au pied de la Charpenterie.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (BMBSEIL) peut prendre en charge pour le compte des Communes, la pose d'échelle de crue sur les principales zones à enjeux du bassin versant du Blavet, avec pour principal objectif d'aider les communes à prévoir la montée des eaux par une lecture d'une échelle fixe et accessible, servant ainsi de repère (montée des eaux de x cm/heure ou décrue de x cm/ heure) en cas de crise et ainsi aider à l'activation du Plan Communal de Sauvegarde.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060418-DE

Ainsi, il est proposé une convention tripartite entre la ville, le SMBSEIL et l'Etat via la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour installer cette échelle et assurer le géoréférencement des niveaux.

Cette convention prévoit que le SMBSEIL fournisse et pose l'échelle de crue. La Commune pour sa part doit en assurer l'entretien et s'engager en période de crue à faire un relevé de niveau communiqué à la DDTM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Communal de Sauvegarde ;

Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 19 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention Tripartite avec le SMBSEIL et la DDTM relative à la pose et entretien d'une échelle de crue incluant la collecte de données.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Mikaël CANO

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER